

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sainte Foy, salle Saint Claude, sous la présidence de M. Charles VERNAY, doyen d'âge.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 02 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 30 – Votants : 32

Etaient présents : M. Charles VERNAY – M. Jean-Pierre ALLOIN – Mme Véronique DUPIN – M. Mayeul CHATRE – Mme Françoise RAQUIN – M. David CORDEIRO – Mme Sylvia DARSAT – M. Jean-François RIVOLLIER – Mme Isabelle LAGOUTTE – M. Jean-Yves JACQUY – M. Gérard PEGON – M. Hervé VIZIER – Mme Maryse POPELIN – Mme Dominique ZANETTO – Mme Noëlle FAYOLLE – M. Hubert THEVENET – M. Jacky PERRET – Mme Christelle DIOT – M. Bernard PATTEEUW – Mme Dominique DEVILLARD – M. Guillaume BUISSON – M. René SARROCA – Mme Sylvie DUCAROUGE – M. Jérôme HERMANGE – M. Julien LAPORTE – M. François ANTARIEU – Mme Marie-Ange PONCET – M. Michel LACHEZE – Mme Catherine BERTHIER – M. Armand BERNARD.

Absents excusés : M. Christophe MALLAT (pouvoir donné à F. RAQUIN) – Mme Clémentine CALLIER (pouvoir donné à D. CORDEIRO) – Mme Pascale BARNAUD.

Secrétaire de séance : M. Julien LAPORTE.

Le Président ouvre la séance et remercie la Mairie de Sainte Foy pour l'accueil et la préparation de la salle.

Le Président procède ensuite à l'appel des 33 délégués communautaires titulaires et des 5 délégués communautaires suppléants désignés par les communes à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer : nombre de présents : 30 ; nombre de votants 32

M. Julien LAPORTE est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

A l'issue de l'appel et de l'installation du nouveau conseil communautaire, M. David CORDEIRO laisse la présidence à M. Charles VERNAY, doyen d'âge des délégués communautaires.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2026 :

Installation du nouveau conseil communautaire
Adoption du PV du conseil communautaire du 23/02/2026
Election du Président
Fixation du nombre des vice-présidences
Election des vice-présidents
Lecture de la charte de l'élu local
Composition du Bureau communautaire
Elections des membres du Bureau communautaire
Fixation de l'indemnité du Président et des vice-présidents
Désignations des représentants de la Communauté de communes dans les organismes extérieurs
Création des commissions thématiques et compositions
Composition de la Commission d'Appel d'Offres
Questions diverses

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2026 :

Numéro délibération	Libellé des délibérations	Vote
2026-30	Election du Président de la Communauté de communes de Semur en Brionnais	Président élu par 30 voix
2026-31	Fixation du nombre de vice-présidents	Adoptée à l'unanimité
2026-32	Election des vice-présidents	Voir délibération
2026-33	Fixation du nombre des autres membres du Bureau communautaire	Adoptée à l'unanimité
2026-34	Election des autres membres du Bureau communautaire	Adoptée à l'unanimité
2026-35	Lecture de la charte de l'élu local	Adoptée à l'unanimité
2026-36	Vote des indemnités du Président et des vice-présidents	Adoptée à l'unanimité
2026-37	Adoption du PV du conseil communautaire du 09/03/2026	Adoptée à l'unanimité
2026-38	Désignations des représentants de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais dans les organismes extérieurs	Adoptée à l'unanimité
2026-39	Création des commissions thématiques communautaires	Adoptée à l'unanimité
2026-40	Composition des commissions thématiques communautaires	Adoptée à l'unanimité
2026-41	Composition de la commission d'appel d'offres	Adoptée à l'unanimité

Election du Président de la Communauté de communes de Semur en Brionnais

Après l'appel des présents, M. Charles VERNAY constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est remplie.

Il invite donc le Conseil communautaire à procéder à l'élection du président et rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

En vue d'assurer les opérations de vote, le Conseil communautaire désigne deux assesseurs :

- M. Guillaume BUISSON
- M. Jean-Yves JACQUY

M. Charles VERNAY demande s'il y a des candidats à la présidence de la Communauté de communes. 1 candidat se déclare : M. David CORDEIRO.

M. Charles VERNAY fait procéder au vote, à bulletin secret. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 32
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L.65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 30
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANTARIEU François	2	Deux
CORDEIRO David	28	Vingt-huit

Au vu des résultats du vote, M. Charles VERNAY proclame **Monsieur David CORDEIRO élu président de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais**. M. CORDEIRO est immédiatement installé et prend la présidence de la réunion.

Fixation du nombre de vice-présidents

En application des dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est déterminé librement par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 excéder quinze vice-présidents. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte des deuxièmes et troisièmes alinéas de l'article L.5211-10 du CGCT, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Président propose au Conseil de fixer à 5 le nombre des vice-présidences.

Après en avoir délibéré, **le Conseil communautaire fixe, à l'unanimité, à cinq le nombre des vice-présidences** de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais.

Election des vice-présidents

Élection du premier vice-président :

M. David CORDEIRO propose la candidature de M. François ANTARIEU, maire de Semur-en-Brionnais. Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Président fait procéder au vote, à bulletin secret. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 32
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L.65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 30
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANTARIEU François	29	Vingt-neuf
THEVENET Hubert	1	Un

Au vu des résultats du vote, **Monsieur François ANTARIEU est proclamé premier vice-président** et immédiatement installé.

Élection du second vice-président :

M. David CORDEIRO propose la candidature de M. Christophe MALLAT, maire de Fleury-la-Montagne. Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Président fait procéder au vote, à bulletin secret. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 32
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L.65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 31
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MALLAT Christophe	31	Trente-et-un

Au vu des résultats du vote, **Monsieur Christophe MALLAT est proclamé second vice-président** et immédiatement installé.

Élection du troisième vice-président :

M. David CORDEIRO propose la candidature de M. Julien LAPORTE, maire de Sarry. Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Président fait procéder au vote, à bulletin secret. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 32
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L.65 du code électoral) : 2

- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 30
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAPORTE Julien	30	Trente

Au vu des résultats du vote, **Monsieur Julien LAPORTE a été proclamé troisième vice-président** et immédiatement installé.

Élection du quatrième vice-président

M. David CORDEIRO propose la candidature de M. Charles VERNAY, maire de Briant. Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Président fait procéder au vote, à bulletin secret. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 31
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 28
- f. Majorité absolue : 15

INDIQUER LE NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VERNAY Charles	28	Vingt-huit

Au vu des résultats du vote, **Monsieur Charles VERNAY a été proclamé quatrième vice-président** et immédiatement installé.

Élection du cinquième vice-président

M. David CORDEIRO propose la candidature de M. Bernard PATTEEUW, maire de Saint Christophe en Brionnais. Aucun autre candidat ne se déclare.

Le Président fait procéder au vote, à bulletin secret. Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 32
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 32
- f. Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PATTEEUW Bernard	32	Trente-deux

Au vu des résultats du vote, **Monsieur Bernard PATTEUW a été proclamé cinquième vice-président** et immédiatement installé.

Fixation du nombre des autres membres du Bureau communautaire

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Conformément aux statuts en vigueur de la Communauté de communes, le Président propose que chaque commune soit représentée au sein du bureau communautaire par un membre.

A l'issue des opérations électorales les concernant, le président et les vice-présidents représentent les 6 communes de Iguerande, Semur-en-Brionnais, Fleury-la-Montagne, Sarry, Briant et Saint Christophe en Brionnais. Afin d'assurer la représentativité des 8 autres communes, il invite donc le conseil à désigner 8 membres supplémentaires au sein du Bureau communautaire, représentant les communes de Ligny-en-Brionnais, Mailly, Oyé, Saint Bonnet de Cray, Saint-Didier-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Jonzy, Sainte-Foy, et Varenne L'Arconce.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, **le Conseil communautaire fixe, à l'unanimité, à huit (8), le nombre des autres membres du Bureau communautaire.**

Election des autres membres du Bureau

ELECTION DU PREMIER AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE / RESULTATS DU 1^{ER} TOUR :

M. Gérard PEGON, Maire de la commune de Ligny-en-Brionnais, ayant obtenu 32 voix, est proclamé premier autre membre du Bureau de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais et est immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE / RESULTATS DU 1^{ER} TOUR :

Mme Maryse POPELIN, Maire de la commune de Mailly, ayant obtenu 32 voix, est proclamée deuxième autre membre du Bureau de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais et est immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE / RESULTATS DU 1^{ER} TOUR :

Mme Dominique ZANETTO, Maire de la commune de Oyé, ayant obtenu 32 voix, est proclamée troisième autre membre du Bureau de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais et est immédiatement installée.

ELECTION DU QUATRIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE / RESULTATS DU 1^{ER} TOUR :

M. Hubert THEVENET, Maire de la commune de Saint Bonnet de Cray, ayant obtenu 32 voix, est proclamé quatrième autre membre du Bureau de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais et est immédiatement installé.

ELECTION DU CINQUIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE / RESULTATS DU 1^{ER} TOUR :

M. René SARROCA, Maire de la commune de Saint Didier en Brionnais, ayant obtenu 32 voix, est proclamé cinquième autre membre du Bureau de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais et est immédiatement installé.

ELECTION DU SIXIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE / RESULTATS DU 1^{ER} TOUR :

Mme Sylvie DUCAROUGE, Maire de la commune de Saint Julien de Jonzy, ayant obtenu 32 voix, est proclamée sixième autre membre du Bureau de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais et est immédiatement installée.

ELECTION DU SEPTIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE / RESULTATS DU 1^{ER} TOUR :

M. Jérôme HERMANGE, Maire de la commune de Sainte Foy, ayant obtenu 32 voix, est proclamé septième autre membre du Bureau de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais et est immédiatement installé.

ELECTION DU HUITIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE / RESULTATS DU 1^{ER} TOUR :

M. Armand BERNARD, Maire de la commune de Varenne L'Arconce, ayant obtenu 32 voix, est proclamé huitième autre membre du Bureau de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais et est immédiatement installé.

Le Conseil communautaire arrête la composition suivante du Bureau communautaire comprenant les 14 membres suivants :

- M. David CORDEIRO (Président, commune de Iguerande)
- M. François ANTARIEU (1^{er} vice-président, commune de Semur-en-Brionnais)
- M. Christophe MALLAT (2^{ème} vice-président, commune de Fleury la Montagne)
- M. Julien LAPORTE (3^{ème} vice-président, commune de Sarry)
- M. Charles VERNAY (4^{ème} vice-président, commune de Briant),
- M. Bernard PATTEEUW (5^{ème} vice-président, commune de Saint-Christophe-en-Brionnais),
- M. Gérard PEGON (commune de Ligny-en-Brionnais),
- Mme Maryse POPELIN (commune de Mailly)
- Mme Dominique ZANETTO (commune de Oyé),
- M. Hubert THEVENET (commune de Saint Bonnet de Cray)
- M. René SAROCCA (commune de Saint-Didier-en-Brionnais),
- Mme Sylmvie DUCAROUGE (commune de Saint-Julien-de-Jonzy),
- M. Jérôme HERMANGE (commune de Sainte-Foy),
- M. Armand BERNARD (commune de Varenne L'Arconce),

Lecture de la charte de l'élu local

A l'issue des opérations électorales et conformément aux dispositions de l'article L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président donne lecture aux conseillers communautaires de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-12 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le Conseil communautaire prend acte de la lecture de cette charte, dont un exemplaire est remis à chaque délégué présent.

Vote des indemnités du Président et des vice-présidents

L'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le montant de ces indemnités ne doit pas dépasser celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de vice-président, correspondant au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées (5 en l'occurrence).

Le montant de ces indemnités est fixé par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1027). La Communauté de communes de Semur-en-Brionnais appartenant à la strate 3 500 – 9 999 habitants, il est possible de déterminer :

- Un taux maximal de 41,25% pour l'indemnité de fonction du Président,
- Un taux maximal de 16,50% pour l'indemnité de fonction des vice-présidents.

Sur proposition de Monsieur le Président, **le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :**

- **Déterminer** un taux maximal de 41,25% pour l'indemnité de fonction du Président de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais,
- **Déterminer** un taux maximal de 16,50% pour l'indemnité de fonction des vice-présidents de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais,
- **Dire** que les indemnités de fonction sont attribuées de la façon suivante :

Fonction	Taux maximal de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique
Président	41,25%
1 ^{er} vice-président	16,50%
2 ^{ème} vice-président	16,50%
3 ^{ème} vice-président	16,50%
4 ^{ème} vice-président	16,50%
5 ^{ème} vice-président	16,50%

Ces indemnités seront versées mensuellement à compter du 14 avril 2026.

Adoption du PV du conseil communautaire du 09/03/2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 09 mars 2026, envoyé préalablement aux délégués communautaires, est adopté à l'unanimité.

Désignations des représentants de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais dans les organismes extérieurs

Le Président demande au Conseil de procéder à la désignation des délégués titulaires et délégués suppléants qui représenteront la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais dans différents organismes extérieurs auxquels l'intercommunalité est membre, adhérente ou doit être représentée.

Après avoir décidé, à l'unanimité, de déroger à l'obligation de désignation des délégués au scrutin secret, en application des dispositions du règlement intérieur, **le Conseil communautaire désigne, à l'unanimité, les représentants titulaires et suppléants de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais au sein des organismes suivants :**

1. SAEM du marché au cadran :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	VERNAY	Charles
Monsieur	MALLAT	Christophe
Monsieur	CORDEIRO	David
Monsieur	PEGON	Gérard
Madame	PEPELIN	Maryse
Madame	ZANETTO	Dominique
Monsieur	THEVENET	Hubert
Monsieur	PATTEEUW	Bernard
Monsieur	SARROCA	René
Madame	DUCAROUGE	Sylvie
Monsieur	HERMANGE	Jérôme
Monsieur	LAPORTE	Julien
Monsieur	ANTARIEU	François
Monsieur	BERNARD	Armand

2. Syndicat Mixte du PETR du Pays Charolais Brionnais :

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Monsieur	CORDEIRO	David	Titulaire
Monsieur	ANTARIEU	François	Titulaire
Madame	ZANETTO	Dominique	Titulaire
Monsieur	PATTEEUW	Bernard	Suppléant
Monsieur	LAPORTE	Julien	Suppléant
Monsieur	MALLAT	Christophe	Suppléant

3. SMEVOM Charolais Brionnais Autunois :

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Monsieur	CORDEIRO	David	Titulaire
Monsieur	ANTARIEU	François	Titulaire
Monsieur	LAPORTE	Julien	Titulaire
Monsieur	PATTEEUW	Bernard	Suppléant
Monsieur	VIZIER	Hervé	Suppléant
Monsieur	VERNAY	Charles	Suppléant

4. Office de tourisme Marcigny / Semur :

Commune	Qualité	Nom	Prénom
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Titulaire	CORNELOUP	Philippe
	Titulaire	LAGOUTTE	Isabelle
	Titulaire	PONCET	Marie-Ange
	Suppléant	LAPORTE	Julien
	Suppléante	HAYE	Marie-Laure
	Suppléante	BERTHIER	Catherine
BRIANT	Titulaire	JALABERT	Lydie
	Suppléant	GACHES	Bertrand
FLEURY-LA-MONTAGNE	Titulaire	DUPIN	Véronique
	Suppléant	BRUNEL	Alain
IGUERANDE	Titulaire	DARSAT	Sylvia
	Suppléante	LAFOND	Céline
LIGNY EN BRIONNAIS	Titulaire	CHERVIN	Claudia
	Suppléant	BAS	Richard
MAILLY	Titulaire	GERBE	Odile
	Suppléante	PEPELIN	Maryse
OYE	Titulaire	ZANETTO	Dominique
	Suppléante	JOUBERT	Frédérique
SAINT BONNET DE CRAY	Titulaire	THEVENET	Hubert
	Suppléant	MIELCAREK	Christophe
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	Titulaire	DEVILLARD	Dominique
	Suppléant	PATTEEUW	Bernard
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	Titulaire	DUCROUX	Monique
	Suppléant	FAUDIN	Serge
SAINT JULIEN DE JONZY	Titulaire	DUCAROUGE	Rémi
	Suppléant	GOUGAUD	Joël
SAINTE FOY	Titulaire	VERNAY	Philippe
	Suppléante	SAINTAGNE	Nathalie
SARRY	Titulaire	ARNAUD	Marie-Odile
	Suppléante	FACHE	Fabienne
SEMUR EN BRIONNAIS	Titulaire	CHEVENIER	Carole
	Suppléant	BARJHOUX	Véronique
VARENNE L'ARCONCE	Titulaire	VOLOT	Mélissa
	Suppléante	DUMONTET	Blandine

5. Syndicat Intercantonal d'amélioration de l'habitat Marcigny / Semur (SIAH) :

	Commune	Qualité	Nom	Prénom
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN- BRIONNAIS, REPRESENTANT LES COMMUNES DE :	BRIANT	Titulaire	LAMOTTE	Cédric
		Suppléant	PETIT	David
	FLEURY-LA-MONTAGNE	Titulaire	LEVEQUE	Aurélie
		Suppléant	PRAS	Clémentine
	IGUERANDE	Titulaire	CORDEIRO	David
		Suppléant	DARSAT	Sylvia
	LIGNY EN BRIONNAIS	Titulaire	VIZIER	Hervé
		Suppléant	BORDAS	Yves
	MAILLY	Titulaire	CHAMPION	Sylvie
		Suppléant	PEPELIN	Maryse
	OYE	Titulaire	LAROCHE	Philippe
		Suppléant	ZANETTO	Dominique
	SAINT BONNET DE CRAY	Titulaire	THEVENET	Hubert
		Suppléant	BARNAUD	Romain
	SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	Titulaire	PATTEEUW	Bernard
		Suppléant	GAILLARD	René
	SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	Titulaire	MARTIN	Isabelle
		Suppléant	CORNELOUP	Philippe
	SAINT JULIEN DE JONZY	Titulaire	BARNAUD	Pascale
		Suppléant	GOUGAUD	Joël
	SAINTE FOY	Titulaire	WINAND	Francis
		Suppléant	DUCAROUGE	Laetitia
	SARRY	Titulaire	LAPORTE	Julien
		Suppléant	DELORME	Jean-François
SEMUR EN BRIONNAIS	Titulaire	BERTHIER	Catherine	
	Suppléant	MATHEVET	Adrien	
VARENNE L'ARCONCE	Titulaire	DUMONTET	Blandine	
	Suppléant	AMTABLIAN	Lina	

6. SYMISOA (Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses Affluents) :

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Monsieur	VERNAY	Charles	Titulaire
Monsieur	MALLAT	Christophe	Titulaire
Monsieur	PATTEEUW	Bernard	Suppléant
Madame	PEPELIN	Maryse	Suppléante

7. SMAAA (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents) :

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Monsieur	VERNAY	Charles	Titulaire
Monsieur	SARROCA	René	Titulaire
Monsieur	HERMANGE	Jérôme	Titulaire
Monsieur	VISDELOUP	Jérôme	Titulaire
Monsieur	DUMONTET	Bruno	Titulaire
Monsieur	MAMESSIER	Frédéric	Titulaire
Monsieur	BARCLAY	Paul	Titulaire
Monsieur	LAPALLUS	Etienne	Titulaire
Monsieur	AUCOURT	Clément	Suppléant
Monsieur	DEGUEURCE	Théo	Suppléant
Monsieur	LAPORTE	Julien	Suppléant
Monsieur	MEHU	Baptiste	Suppléant
Monsieur	ALLOIN	Jean-Pierre	Suppléant
Monsieur	LAMOTTE	Jean-Paul	Suppléant
Monsieur	BENOIT	Richard	Suppléant
Madame	OUDET-GUILLAUMAT	Anne	Suppléante

8. Mission Locale du Charolais Brionnais :

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Monsieur	MALLAT	Christophe	Titulaire
Monsieur	PATTEEUW	Bernard	Suppléant

9. Comité Local de l'Emploi :

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Monsieur	MALLAT	Christophe	Titulaire
Monsieur	PATTEEUW	Bernard	Suppléant

10. Réseau VIF du Brionnais :

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Madame	PONCET	Marie Ange	Titulaire

11. Commission paritaire énergie du SYDESL :

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Monsieur	ANTARIEU	François	Titulaire
Monsieur	PEGON	Gérard	Suppléant

12. GIP ARNIA :

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Monsieur	CORDEIRO	David	Titulaire
Monsieur	PEGON	Gérard	Suppléant

13. CNAS :

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Monsieur	MALLAT	Christophe	Représentant « élus »
Madame	ODIN	Isabelle	Représentante « agents »

14. Association du canal de Roanne à Digoin :

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Monsieur	CORDEIRO	David	Titulaire
Monsieur	JACQUY	Jean-Yves	Suppléant

Création des commissions thématiques communautaires

En application des dispositions des articles L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi de l'article L.5211-1 du même code, le Président propose au Conseil de procéder à la création de 4 commissions thématiques :

- Commission « tourisme, culture », animée par David CORDEIRO,
- Commission « action sociale », rattachée à la vice-présidence de Christophe MALLAT,
- Commission « climat, énergie, gestion des déchets, aménagement », rattachée à la vice-présidence de Julien LAPORTE,
- Commission « agriculture, eau, environnement » rattachée à la vice-présidence de Charles VERNAY,

La loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 visant à une meilleure association des élus municipaux, non communautaires, aux travaux de l'EPCI, il est possible de prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres aux travaux des commissions communautaires. Le Président invite donc les communes à proposer, pour chaque commission, 1 représentant titulaire et 1 suppléant. Il précise également que le président et le vice-président en charge de la commission sont membres de droit et ne sont pas considérés comme représentants des communes.

Sur proposition du Président, le **Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de créer 4 commissions thématiques** recouvrant les champs de compétence suivants :

- Commission « tourisme, culture »,
- Commission « action sociale »,
- Commission « climat, énergie,
- Commission « agriculture, eau, environnement »

Composition des commissions thématiques communautaires

Suite à la création des 4 commissions thématiques, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire désigne, à l'unanimité, les membres suivants des commissions thématiques :**

Commission « tourisme, culture », animée par David CORDEIRO, président :

Commune	Titulaire / suppléant	Nom	Prénom
BRIANT	Titulaire	JALABERT	Lydie
	Suppléant	GACHES	Bertrand
FLEURY-LA-MONTAGNE	Titulaire	DUPIN	Véronique
	Suppléant	RAQUIN	Françoise
IGUERANDE	Titulaire	DARSAT	Sylvia
	Suppléant	DEGOUTTE	Olivier
LIGNY EN BRIONNAIS	Titulaire	EYSSERIC	Catherine
	Suppléant	BAS	Richard
MAILLY	Titulaire	GERBE	Odile
	Suppléant	PEPELIN	Maryse
OYE	Titulaire	ZANETTO	Dominique
	Suppléant	LAROCHE	Philippe
SAINT BONNET DE CRAY	Titulaire	PERRET	Jacky
	Suppléant	BRIVET	Bénédicte
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	Titulaire	DEVILLARD	Dominique
	Suppléant	MONTAGNE	Isabelle
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	Titulaire	DUCROUX	Monique
	Suppléant	FAUDIN	Serge
SAINT JULIEN DE JONZY	Titulaire	BRUNET	Olivier
	Suppléant	GOUGAUD	Joël
SAINTE FOY	Titulaire	VERNAY	Philippe
	Suppléant	SAINTAGNE	Nathalie
SARRY	Titulaire	FACHE	Fabienne
	Suppléant	ARNAUD	Marie-Odile
SEMUR EN BRIONNAIS	Titulaire	PONCET	Marie-Ange
	Suppléant	CHEVENIER	Carole
VARENNE L'ARCONCE	Titulaire	DUMONTET	Blandine
	Suppléant	VOLOT	Mélissa

Commission « action sociale », animée par Christophe MALLAT, 2ème vice-président :

Commune	Titulaire / suppléant	Nom	Prénom
BRIANT	Titulaire	DESCOS	Marie-Hélène
	Suppléant	LEVEQUE	Catherine
FLEURY-LA-MONTAGNE	Titulaire	LEVEQUE	Aurélie
	Suppléant	RAQUIN	Françoise
IGUERANDE	Titulaire	DARSAT	Sylvia
	Suppléant	BRAY	Anthony
LIGNY EN BRIONNAIS	Titulaire	CHERVIN	Claudia
	Suppléant	KUBICKI	Florence

MAILLY	Titulaire	CHAMPION	Sylvie
	Suppléant	PEPELIN	Maryse
OYE	Titulaire	FAYOLLE	Noëlle
	Suppléant	MOMESSIN	Aurélie
SAINT BONNET DE CRAY	Titulaire	DIOT	Christelle
	Suppléant	GONCALVES	Rose-Marie
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	Titulaire	DEVILLARD	Dominique
	Suppléant	POLETTE	Catherine
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	Titulaire	MARTIN	Isabelle
	Suppléant	GANDON	Geneviève
SAINT JULIEN DE JONZY	Titulaire	KAMINSKI	Laurène
	Suppléant	DUCAROUGE	Rémi
SAINTE FOY	Titulaire	WINAND	Francis
	Suppléant	SAINTAGNE	Nathalie
SARRY	Titulaire	ARNAUD	Marie-Odile
	Suppléant	CHEVRIER	Sarah
SEMUR EN BRIONNAIS	Titulaire	BERTHIER	Catherine
	Suppléant	GALLAND	Aline
VARENNE L'ARCONCE	Titulaire	FAYARD	Nathalie
	Suppléant	VOLOT	Mélissa

Commission « climat, énergie, gestion des déchets, aménagement », animée par Julien LAPORTE,
3^{ème} vice-président :

Commune	Titulaire / suppléant	Nom	Prénom
BRIANT	Titulaire	DESCOS	Marie-Hélène
	Suppléant	ALLOIN	Jean-Pierre
FLEURY-LA-MONTAGNE	Titulaire	LOYER	Benoît
	Suppléant	BRUNEL	Alain
IGUERANDE	Titulaire	RIVOLLIER	Jean-François
	Suppléant	DEGOUTTE	Olivier
LIGNY EN BRIONNAIS	Titulaire	VIZIER	Hervé
	Suppléant	VILLARD	Anna
MAILLY	Titulaire	DUPERRAY	Romain
	Suppléant	PEPELIN	Franck
OYE	Titulaire	ZANETTO	Dominique
	Suppléant	POLETTE	Gilles
SAINT BONNET DE CRAY	Titulaire	PERRET	Jacky
	Suppléant	OLLIER	David
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	Titulaire	POLETTE	Catherine
	Suppléant	BOSCHE	Yvonne
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	Titulaire	SARROCA	René
	Suppléant	CORNELOUP	Philippe
SAINT JULIEN DE JONZY	Titulaire	DUCAROUGE	Sylvie
	Suppléant	VERCHERE	Jordan
SAINTE FOY	Titulaire	HAYE	Marie-Laure
	Suppléant	TERRIER	Sophie
SARRY	Titulaire	FACHE	Fabienne
	Suppléant	GAUDIN	Elodie
SEMUR EN BRIONNAIS	Titulaire	ANTARIEU	François
	Suppléant	REMY	François
VARENNE L'ARCONCE	Titulaire	VISDELOUP	Jérôme
	Suppléant	BERNARD	Armand

Commission « agriculture, eau, environnement », animée par Charles VERNAY, 4ème vice-président :

Commune	Titulaire / suppléant	Nom	Prénom
BRIANT	Titulaire	LAMOTTE	Cédric
	Suppléant	MOREL	Julie
FLEURY-LA-MONTAGNE	Titulaire	POTAIN	Philippe
	Suppléant	MONTROBERT	Pierre-Yves
IGUERANDE	Titulaire	CALLIER	Clémentine
	Suppléant	BUISSON	Emmanuel
LIGNY EN BRIONNAIS	Titulaire	SUCHECKI	Krzysztof
	Suppléant	GAY	Jean-François
MAILLY	Titulaire	ROYET	Jean Luc
	Suppléant	DUPERRAY	Romain
OYE	Titulaire	POLETTE	Gilles
	Suppléant	DUMONTET	Bruno
SAINT BONNET DE CRAY	Titulaire	VERNAY	Philippe
	Suppléant	COLCOMBET	Vincent
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	Titulaire	PREYNAT	Florence
	Suppléant	DEGUEURCE	Théo
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	Titulaire	DUCROUX	Monique
	Suppléant	SARROCA	René
SAINT JULIEN DE JONZY	Titulaire	MEILLER	Jean Claude
	Suppléant	KAMINSKI	Laurène
SAINTE FOY	Titulaire	MAMESSIER	Guy
	Suppléant	VERNAY	Philippe
SARRY	Titulaire	BEGER	Guillaume
	Suppléant	DELORME	Jean-François
SEMUR EN BRIONNAIS	Titulaire	LAPALLUS	Etienne
	Suppléant	OUDET-GUILLAUMAT	Anne
VARENNE L'ARCONCE	Titulaire	MOMMESSIN	Anthony
	Suppléant	AUGAGNEUR	Patrick

Composition de la commission d'appel d'offres

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée au regard des seuils européens en vigueur (tels que fixés par les textes applicables et leurs annexes), ainsi que pour rendre un avis sur certains projets d'avenants, lorsqu'ils entraînent une augmentation supérieure à 5 % du montant global du marché.

Dans un établissement public, la CAO est composée par l'autorité habilitée à signer ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, sur la base d'un scrutin de liste. Il est également procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement. Le fonctionnement de la CAO est régi par les dispositions du code de la commande publique.

Le Président indique qu'une liste de 5 titulaires et 5 suppléants est constituée et en donne la composition. Il demande si d'autres listes ont été constituées. Aucune autre liste n'est déposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne, à l'unanimité, les membres suivants du Conseil communautaire membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Fonction	Nom	Prénom
Titulaire 1	ANTARIEU	François
Titulaire 2	PATTEEUW	Bernard
Titulaire 3	POPELIN	Maryse

Titulaire 4	BERNARD	Armand
Titulaire 5	ZANETTO	Dominique
Suppléant 1	HERMANGE	Jérôme
Suppléant 2	DEVILLARD	Dominique
Suppléant 3	PEGON	Gérard
Suppléant 4	LACHEZE	Michel
Suppléant 5	THEVENET	Hubert

La Commission d'Appel d'Offres est présidée par M. David CORDEIRO, président de la Communauté de communes et autorité habilitée à signer les marchés.

Questions diverses

- Une journée « d'intégration » sera organisée le 19 juin, avec tous les élus du nouveau conseil communautaire et les services. L'objectif est de faire connaissance, présenter les projets et actions en cours de la Communauté de communes.
- La première réunion des vice-présidents est prévue le jeudi 23/04 à 10h00. David CORDEIRO rappelle que cette réunion est ouverte à tous les Maires.
- Le Président communique les dates envisagées pour les prochaines réunions du Bureau et du Conseil communautaire :
 - o Bureau des Maires le 18/05 et conseil communautaire le 08/06
 - o Bureau des Maires le 29/06 et conseil communautaire le 20/07
 - o Bureau des Maires le 14/09 et conseil communautaire le 28/09
 - o Bureau des Maires le 30/11 et conseil communautaire le 14/12
- Un covoiturage peut être organisé pour les élus intéressés à participer à la journée d'information des élus organisée à Mâcon le 30/04, par le Conseil départemental, le Centre de gestion, ...
- Le Président informe qu'un logement est encore disponible à la location à la Gendarmerie.

Actualités des communes

Briant : pas d'actualité particulière.

Fleury-la-Montagne : pas d'actualité particulière.

Iguerande : pas de réouverture du pont sur la Loire prévue avant la fin d'année. La vie s'organise difficilement pour les entreprises, les commerces, mais aussi les enfants des écoles pour qui les transports sont compliqués. La commune étudie la mise en place d'un circuit de ramassage. Le travail se poursuit sur le projet des logements inclusifs. Le dernier spectacle de la saison culturelle aura lieu le 01/05.

Ligny en Brionnais : la classe menacée au RPI est finalement sauvée pour la rentrée scolaire 2026/2027. Pour les années suivantes, cela sera compliqué s'il n'y a pas de nouvelles inscriptions. G. PEGON estime qu'il y a un vrai enjeu pour le territoire de pouvoir sauver ses écoles, mais la démographie ne va pas dans un sens favorable pour y parvenir. La question des dérogations peut aussi être regardée plus attentivement. D. CORDEIRO indique que l'association des Maires Ruraux mène des actions de lobbying assez fortes sur le sujet des écoles rurales. G. PEGON estime également que, pour un nouvel élu qui siège au conseil communautaire, il lui semble important d'avoir des échanges, des contacts face aux problèmes et aux difficultés qu'il peut rencontrer. Il est donc important d'être solidaire et que la Communauté de communes vienne plus en appui. Il souhaite enfin que la question d'un transfert de la compétence assainissement collectif à la Communautés de communes puisse être réétudiée.

Mailly : pas d'actualité particulière.

Oyé : la réfection de la toiture du musée est en cours. D. CORDEIRO indique qu'une réflexion sur le nouveau label « Musée rural » est en cours au niveau du Laboratoire de la Ruralité pour assurer la visibilité de ces musées. Cela peut intéresser nos musées locaux (Oyé, Iguerande, ...).

Saint Bonnet de Cray : pas d'actualité particulière.

Saint Christophe en Brionnais : bal des jeunes le 13/05 organisé par le Comité des fêtes. B. PATTEUW indique qu'il est possible d'accueillir la permanence Habitat71 dans les locaux de l'agence postale.

Saint Didier en Brionnais : pas d'actualité particulière.

Saint Julien de Jonzy : la saison 2026 des Martsis recommence vendredi prochain de 17h à 20h.

Saint Foy : la nouvelle équipe municipale prend ses marques. Début des travaux de l'église fin juin (toiture et clocher).

Sarry : la nouvelle équipe municipale prend ses marques – beaucoup de nouveaux élus et aussi une nouvelle secrétaire de Mairie.

Semur en Brionnais : le tournoi de foot des vétérans des Plus Beaux Villages de France débute le 14/05 – Semur va accueillir les équipes de 16 villages de la France pour ce tournoi annuel et environ 500 personnes sont attendues sur les 4 jours (pont de l'ascension). F. ANTARIEU indique que la commune a des projets touristiques en phase d'étude de faisabilité, et qui s'intègrent pleinement dans la stratégie touristique communautaire : création d'une aire de loisirs avec parcours santé et hall d'été au niveau du stade et réhabilitation d'une maison en gîte communal de 21 couchages. Cet équipement viendra compléter et diversifier l'offre des hébergements sur le territoire, notamment dans la perspective du projet des Chemins de Compostelle.

Varenne L'Arconce : la marche annuelle aura lieu le 07 juin. Le Maire invite les délégués à venir découvrir l'église restaurée lors des différentes animations proposées par l'association tout au long de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52.

Le Président de la Communauté de communes, David CORDEIRO	Le secrétaire de séance, Julien LAPORTE
	 